

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION SÉANCE du lundi 26 septembre 2022

Date de convocation : 20 septembre 2022

Date d'affichage : 20 septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de madame le maire.

Étaient présents : A. Guennou – M. Cosson – M. Colas – A. Jégouic – K. Guessant – W. Macé – V. Rosnarho – H. Bourdonnais – M. Chaplain – D. Boulaire – B. Delanoë – M. Devrand – I. Crézé – E. Allanic – F. Le Meur – A. Merclier – S. Hamon – F. Deniaux – E. Guy-Claereboudt – P. Carrière & A. Le Texier formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : G. Kuntz donnant procuration à A. Merclier, V. Rebours donnant procuration à M. Cosson, A.G. Depagne donnant procuration à A. Jégouic, S. Desbois donnant procuration à A. Guennou, S. Rault donnant procuration à M. Devrand, I. Lévêque donnant procuration à S. Hamon.

Était absent :

Monsieur Henri Bourdonnais est nommé secrétaire et monsieur Philippe Carrière, secrétaire adjoint.

OBJET :

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA SOCIÉTÉ
D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE « Pompes Funèbres des
Communes Associées de la Région de Saint-Brieuc »**

Rapporteur : Annie GUENNOU, maire

Lors du Conseil Municipal du 21 novembre 2011, la commune a décidé de souscrire une action au sein de la Société d'Économie Mixte locale « Pompes Funèbres des Communes Associées de la Région de Saint-Brieuc ».

L'adhésion de la Commune à cette société permet d'offrir à nos habitants, en parallèle des services privés de pompes funèbres existants sur les communes voisines, l'accès à un service public.

Ainsi, le renouvellement du Conseil Municipal, à l'issue du scrutin du 15 mars 2020 a conduit à désigner Mickaël COSSON, pour représenter la commune au sein de l'Assemblée Générale de la SEM locale « Pompes Funèbres des Communes Associées de la Région de Saint-Brieuc ». Au regard de l'élection du maire et des adjoints du 16 septembre 2022, il est proposé de renouveler cette désignation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De **DÉSIGNER** monsieur Serge HAMON, afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée Générale et le cas échéant au Conseil d'Administration de ladite société.

Annie GUENNOU,
Maire

